



HAL
open science

Quelques remarques autour de l'expression de la modalité “ pouvoir ” en arabe contemporain

Catherine Pinon

► **To cite this version:**

Catherine Pinon. Quelques remarques autour de l'expression de la modalité “ pouvoir ” en arabe contemporain. *Romano-Arabica*, 2016, Modalities in Arabic, XVI. halshs-01969097

HAL Id: halshs-01969097

<https://shs.hal.science/halshs-01969097>

Submitted on 3 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUELQUES REMARQUES AUTOUR DE L'EXPRESSION DE LA MODALITÉ « POUVOIR » EN
ARABE CONTEMPORAIN

Catherine Pinon, IREMAM / IFPO

La question des modalités en langue est tout à la fois cruciale et complexe. Cruciale, parce qu'il s'agit d'un point fondamental dans l'expression de la pensée humaine ; complexe car comme le dit si bien Coquet, « il serait hasardeux de penser que logiciens et linguistes savent très exactement de quoi ils parlent lorsqu'ils utilisent dans leurs travaux la catégorie des modalités » (Coquet 1976 : 64). Ainsi, « la notion de modalité paraît à la fois indispensable et chargée d'ambiguïté » (Monte 2011 : 85). Traditionnellement, le concept de modalité oppose le *modus* au *dictum*, l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu propositionnel qu'il énonce. Il existe de nombreuses typologies des modalités établies selon les valeurs qu'elles apportent au contenu énoncé, dont les principales sont les modalités déontiques (jugement porté sur le *dictum* en fonction d'un code axiologique menant à l'obligation, l'interdiction ou la permission) et les modalités épistémiques (évaluation personnelle des probabilités de réalisation du *dictum*)¹.

Dans les faits, quand on explore les valeurs modales contenues dans les verbes, on dépasse naturellement le cadre purement syntaxique de la phrase pour y étudier les marques du discours, le point de vue du locuteur sur le contenu de son énoncé et les éventuelles traces du point de vue de l'interlocuteur. C'est pourquoi, dans la perspective que nous adoptons dans le présent article, il nous faudra prêter attention au contexte autant qu'à l'énoncé lui-même.

¹ Sur ces questions de typologie et du couple « modalité / modalisation », nous renvoyons à Monte 2011.

En français, les principaux verbes modaux (pouvoir, vouloir, devoir et falloir) ne sont pas toujours utilisés pour indiquer la même modalité. Ainsi, le verbe « pouvoir » peut à la fois marquer la possibilité (modalité épistémique) comme dans :

(1) Il peut convenir (= il peut *potentiellement* convenir, *il se peut qu'*il convienne).

mais aussi la permission (modalité déontique) comme dans :

(2) Tu peux sortir (= tu as *l'autorisation* de sortir).

Dans de nombreux énoncés, c'est le contexte qui va déterminer le type de modalité. Une phrase comme :

(3) Tu peux aller voir ce film.

peut être interprétée en termes de possibilité (« tu peux aller voir ce film à *la séance de 18h ou à celle de 20h* » où « tu peux » signifie « *tu as la possibilité* ») ou de permission (« tu peux aller voir ce film, *il n'est pas violent* » où « tu peux » signifie « *je t'autorise à* »).

On peut faire le même constat avec le verbe « devoir », qui peut marquer soit une obligation (modalité déontique), comme dans l'énoncé suivant :

(4) Il doit aller chez le médecin.

soit une supposition ou probabilité (modalité épistémique) :

(5) Il doit être tard.

Encore une fois, une phrase comme :

(6) Il doit rentrer.

peut revêtir les deux valeurs : « il doit rentrer à *20h au plus tard* » (où « il doit » signifie « *il a l'obligation de* ») ou bien « il doit rentrer *vers 20h, ce soir* » (où « il doit » signifie « *je*

suppose »).

Les verbes « vouloir » et « falloir » sont moins sujets à interprétation, le premier marquant la volonté (dans le sens de désirer qu'un fait se réalise)², le second l'obligation.

Si l'on compare avec l'arabe, on peut tout de suite faire plusieurs constatations car le découpage sémantique opéré par les verbes modaux est différent d'une langue à l'autre :

- il n'y a pas d'ambiguïté pour le verbe *arāda / yurīdu*³ (et ses synonymes) : ils expriment la volonté mais jamais l'obligation ou la permission.

- pour l'obligation, on recourt le plus souvent à des tournures impersonnelles variées : *yajibu an, yanbaġī an, min al-lāzim an, etc.*

- en revanche, deux verbes essentiellement entrent en concurrence pour exprimer l'idée de « pouvoir » dans les deux valeurs modales de possibilité et de permission : *istaṭā'a* et *amkana* (employé en tournure impersonnelle). On peut donc naturellement se demander s'il y a une distribution sémantique entre ces deux verbes ou s'ils sont interchangeables : y a-t-il une différence sémantique systématique entre *istaṭā'a* et *amkana* en arabe contemporain, l'un marquant la modalité déontique (permission), l'autre plutôt la modalité épistémique (possibilité, probabilité, capacité) ? Ces deux verbes seront l'objet d'une étude contrastive, tout comme

² En français toutefois, « vouloir » peut signifier l'obligation ou la permission (« je veux bien que vous... » = *je permets que*), mais les emplois sont assez rares pour que nous les écartions et considérions « vouloir » comme un verbe à part parmi les verbes modaux, portant uniquement une valeur épistémique (le locuteur souhaite que le fait se réalise).

³ Nous désignerons les verbes tantôt par leur accompli, tantôt par leur inaccompli.

certaines tournures liées à l'expression du possible⁴.

Notons qu'en plus de posséder des verbes qui lexicalisent les différentes modalités, la langue arabe offre la possibilité de recourir à des tournures idiomatiques (comme « *min al-muḥtamal an* » = « il est probable que »), à des particules (« *rubbamā* » = « peut-être ») ou encore à des outils syntaxiques (« *qad* » suivi d'un verbe à l'inaccompli ou encore le verbe « *yakūnu* » pour exprimer le possible)⁵. Là encore, on peut se demander s'il existe une échelle argumentative entre les expressions lexicalisées et les expressions syntaxiques et si le recours à certains lexèmes modaux (comme la particule « *rubbamā* ») peut être considéré comme un double marquage modal de l'énoncé.

En réalité, partant de l'étude d'un corpus⁶, on peut se demander s'il est pertinent de reprendre les catégories modales préétablies (déontique vs épistémique) et s'il ne conviendrait

⁴ La modalité aléthique du possible, au sens de la logique classique aristotélicienne, s'oppose au nécessaire, à l'impossible et au contingent. Il s'agit du niveau « supérieur » à celui qui nous intéresse ici : qu'un fait soit possible, quelle qu'en soit la raison (axiologique ou motivée par un raisonnement propre au locuteur). Il ne faut pas perdre de vue que l'expression des modalités varie d'une langue à l'autre. De ce fait, le chercheur doit prendre garde à la polysémie des verbes modaux en français qui peuvent biaiser l'étude de l'arabe. C'est notamment le cas pour le verbe « pouvoir ».

⁵Cf. Pinon 2012 (inédit), 2015 (Arabica).

⁶ Il s'agit ici d'un corpus numérique d'arabe contemporain d'1,5 million de mots, regroupant des textes produits entre 2002 et 2011 provenant de 7 pays arabes (Maroc, Tunisie, Égypte, Liban, Syrie, Arabie Saoudite et Yémen) et ressortissant à 3 genres (blogs, presse, littérature).

pas mieux de partir des énoncés pour proposer une typologie. À la lecture de textes arabes, l'on constate que de multiples moyens d'expression sont utilisés pour exprimer cette seule modalité du « pouvoir », mais la polysémie du français n'est certainement pas celle de l'arabe : si en français le verbe « pouvoir » revêt à la fois une valeur de permission et une valeur de capacité à accomplir une action, il semble qu'en arabe la distinction soit davantage lexicalisée. On aurait recours aux verbes *istaṭā'a* et *amkana* pour exprimer une capacité et à des verbes comme *yajūz* ou *samaḥa* pour une autorisation. Il convient maintenant d'observer ce qu'il en est dans les textes. Nous choisissons donc de présenter différentes remarques autour de l'expression de la modalité du pouvoir en arabe contemporain, à partir d'exemples concrets tirés du corpus.

1. Le « pouvoir déontique » : (ne pas) être autorisé, permettre

1. 1. Le verbe *yajūz*

Dans notre corpus, ce verbe apparaît peu fréquemment : sur les 68 occurrences que nous relevons, 18 proviennent des blogs, 23 de la presse et 27 de la littérature. La répartition générique est donc plutôt homogène et ne présente pas de spécificités. Ce n'est pas le cas de la répartition diatopique où l'écart est notable entre les emplois dans des textes marocains (2 occurrences seulement) et dans des textes syriens (17 occurrences) ou libanais (19 occurrences).

Deux remarques s'imposent quant à l'emploi de ce verbe : tout d'abord, le paradigme de conjugaison est restreint à la troisième personne : 66 emplois de *yajūz* et deux emplois de *tajūz* qui apparaissent tous deux dans un contexte religieux⁷ :

⁷ Source : blog libanais *Al-ḏilāl al-wārifa* (<http://zilalwarefa.net/>).

(7) *Fa-l-ṣalāt lā tajūzu bi-dūn ṭahāra.*

Il ne convient pas de prier sans être en état de purification rituelle (mot-à-mot : la prière n'est pas autorisée sans purification).

Ce fait est à mettre en lien avec le contexte d'apparition du verbe, essentiellement religieux ou politique. Il est tout à fait logique de trouver la tournure impersonnelle de la troisième personne pour un verbe exprimant une autorisation « absolue », légale (que la loi soit de nature divine ou humaine). Les exemples provenant de contextes autres que religieux ou légal sont plus rares⁸ :

(8) *Lā yajūz an tadḥula hākaḏā 'indamā yakūnu 'indī zabā'in.*

Tu ne peux pas rentrer comme ça quand j'ai des clients (= tu ne dois pas, tu n'es pas autorisé).

Plus intéressant encore, le fait que ce verbe ne se trouve employé qu'à la forme négative, ou presque : il ne s'agit donc pas d'une permission, mais d'une interdiction.

	<i>yajūz</i>	<i>lāyajūz</i>	% de forme négative
Blogs	3	15	83 %
Littérature	9 dont 5 rhétoriques*	18	67 %
Presse	11 articles de loi 1 rhétorique*	11	48 %
Total	24	44	65 %

Tableau 1 : répartition des emplois négatifs du verbe *yajūz* par genre

⁸Source : *Al-Ṭaqs al-azraq* (chap. 3), roman du syrien Muḥyeddīn Maḥmūd.

Les emplois du verbe à la forme positive sont majoritairement des textes de loi. Il s’agit sinon bien souvent d’emplois rhétoriques qui sont implicitement négatifs⁹ :

(9) *Hal yajūz an yujarjira l-ibn abā-hu fī l-maḥākīm ?*

Se peut-il qu’un fils traîne son père devant les tribunaux ?

1. 2. Le verbe *yasmaḥ*

Le verbe *yasmaḥ* semble être réservé aux autorisations qui émanent des individus, non des lois ou de Dieu¹⁰ : ceci explique que l’intégralité du paradigme de conjugaison figure dans notre corpus, tant au niveau des formes de conjugaison (accompli, inaccompli, impératif, actif et passif) que des personnes, toutes représentées sauf celles du féminin pluriel. Notre corpus comprend 291 occurrences de ce verbe, avec une sur-représentation dans les blogs et une sous-représentation dans la presse. Contrairement au verbe *yajūz*, l’emploi de la forme négative ne prédomine pas et *yasmaḥ* est davantage utilisé pour permettre que pour interdire, là où *yajūz* était davantage utilisé pour ne pas autoriser.

	<i>samaḥa / yasmaḥ</i>	<i>lā / lan / lam yasmaḥ</i>	% de forme négative
Blogs	81	38	32 %

⁹Source : nouvelle *Junūn al-irtiyāb*, du yéménite Ibrāhīm Ishāq.

¹⁰À l’exception de l’expression « *lā samaḥa Allāh* » présente 7 fois dans la presse, 6 fois dans les blogs et 2 fois en littérature.

Littérature	62	39	39 %
Presse	41	30	42 %
Total	184	107	37 %

Tableau 2 : répartition des emplois négatifs du verbe *yasmaḥ* par genre

Dans l'exemple suivant¹¹, le verbe apparaît à la forme positive et à la forme négative, mais dans une structure de double négation qui signifie logiquement l'affirmation :

(10) – *lā qānūn yasmaḥ bi-qatl al-luṣūṣ...*

Fa-qāṭa 'tu-hu muntaṣiran :

- *wa-lā qānūn lā yasmaḥ la-nā bi-dabḥ al-ḥumlān al-laḏīda.*

- Aucune loi ne nous autorise à tuer les voleurs...

Je le coupai, triomphant :

- Et il n'y a aucune loi qui ne nous autorise pas à abattre de délicieux agneaux.

Le verbe *yasmaḥ* est aussi souvent utilisé à l'impératif dans le sens d' « excuser » ou dans des expressions comme dans l'exemple suivant¹² :

(11) *in samaḥta lī bi-stiḥdām hādā l-ta 'bīr*

Si tu me permets l'expression

¹¹ Source : nouvelle *I'tirāfāt sajm hārib* du saoudien Ḥasan Cheikh.

¹² Source : nouvelle *Sā'at al-ḡafla* du libanais Muḥammad Mūsā.

On voit donc qu'en arabe contemporain, le pouvoir déontique (permission, interdiction) est surtout pris en charge par les verbes *yajūz* et *yasmaḥ*, le premier plus souvent employé à la forme négative pour exprimer l'interdiction, le second plus à même de supporter à la fois l'interdiction et la permission, avec une prédilection pour ce dernier sens¹³.

2. Le « pouvoir épistémique » : juger avoir la possibilité de faire quelque chose

Les deux verbes les plus couramment utilisés pour exprimer la possibilité, pour un état ou une action, de se réaliser, d'après le locuteur, sont *amkana* et *istaṭā'a*. L'étude des textes nous permet-elle de déceler une différence sémantique entre les deux verbes ?

2. 1. Les emplois de *istaṭā'a* / *yastaṭī'*, *mustaṭā'*, *istitā'a*

Ce verbe est très courant : on en compte 1113 occurrences dans notre corpus (1067 verbales et 46 nominales : 13 occurrences du participe *mustaṭā'* et 33 du *maṣḍar istitā'a*). Selon les genres, ce verbe est plus ou moins utilisé aux formes positive et négative à part égale. On peut donc imaginer que *istaṭā'a* / *yastaṭī'* exprime, de manière relativement « neutre », l'avis du locuteur sur la possibilité que l'action envisagée dans l'énoncé se réalise. Quand on utilise ce verbe, l'action peut, d'après le locuteur, soit se réaliser (auquel cas il utilise la forme affirmative), soit ne pas se réaliser (emploi de la forme négative).

¹³ Serait-il permis ici de parler d'anthropolinguistique ou d'ethnolinguistique, en considérant la place qu'une religion comme l'islam peut prendre dans le champ du possible ? En effet, la loi divine balise la capacité à agir de l'homme par des interdits (d'où le suremploi de *yajūz* à la forme négative) et laisse l'homme exercer son propre jugement pour ce qu'il s'autorise à faire dans ce champ du possible balisé.

	<i>istaṭāʿ / yastaṭīʿ</i>	<i>lā / lan / lam yastaṭīʿ</i>	% de forme négative
Blogs	336	236	41 %
Littérature	190	215	53 %
Presse	89	47	35 %
Total	615	498	45 %

Tableau 3 : répartition des emplois négatifs du verbe *yastaṭīʿ* par genre

Le participe passif *mustaṭāʿ* revient fréquemment dans l'expression « dans la mesure du possible / des capacités » (*bi-/li-qadr al-mustaṭāʿ*) qui apparaît 8 fois dans les blogs, 5 fois dans la littérature et une fois dans la presse. Ce participe intervient toujours en contexte positif, sauf dans l'exemple suivant¹⁴ :

(12) *ḡayr al-mustaṭāʿ ʿinda n-nās mustaṭāʿ ʿinda l-Lāh.*

Ce qui est impossible pour l'homme est possible pour Dieu.

Ce verbe peut aussi marquer la capacité (ou l'incapacité) physique à réaliser une action.

Voici un exemple d'occurrence du verbe *yastaṭīʿ* parmi tant d'autres¹⁵ :

(13) *tanṭālu ʿalay-hi al-dikrayāt ḥattā lā yakād yastaṭīʿ al-julūs waḥīdan dūna an yazhara ḥayālu-hā amāma-hu.*

Les souvenirs l'assaillent au point qu'il ne puisse presque pas s'asseoir seul sans

¹⁴Source : Roman de l'égyptien Achraf Al-Sibaḡ, *Yanāyr*, chap. 1.

¹⁵Source : Nouvelle *al-Dākira* de la saoudienne Jumānā Lāḥim.

qu'apparaisse devant lui son fantôme.

2. 2. Les emplois de *yumkin*, *mumkin*, *imkān*

Pour le seul emploi de l'inaccompli *yumkin*¹⁶, nous comptons 1344 occurrences dans notre corpus (2 fois plus dans les blogs que dans la presse et la littérature). Il est intéressant de noter que l'unique négation employée est « *lā* », à l'exception de 3 emplois de « *lam* » (dont deux en contexte conditionnel). Il semble que ceci peut être mis en lien avec la valeur sémantique accordée au verbe *amkana / yumkinu* : en effet, de tous les verbes observés, c'est celui qui est le moins employé à la forme négative. De ce fait, il marque plus encore la possibilité que les autres et, tout naturellement, s'ancre davantage dans un contexte présent et inaccompli que passé ou futur.

	<i>yumkin</i>	<i>Lā yumkin</i>	% de forme négative
Blogs	506	158	24 %
Littérature	242	99	29 %
Presse	246	93	27 %
Total	994	350	26 %

Tableau 4 : répartition des emplois négatifs du verbe *yumkin* par genre

¹⁶Pour des raisons pratiques de recherche, nous n'avons observé que les formes verbales de l'inaccompli dans la présente recherche.

Le seul emploi assertif de *yumkin* après la négation *lam* provient d'un blog¹⁷ où l'on peut relever une autre expression de la possibilité avec l'emploi du participe passif *maqdūr* :

(14) *idā kāna bi-maḡdūri-nā l-yawm an nataḡaddaṭ, bi-ba'ḍ mā lam yumkinnā an naqūla-hu bi-l-ams, fa-hal hāḡḡā li-anna miḡaṣṣ al-raḡīb fī ḡafwa mu'aqqata, am anna saḡf al-kalām aṣbaḡa murtafi'an al-yawm wa-lan yanḡafiḍ marra uhrā, ilā l-ḡaḡḡ rubbamā, fī waḡt lāḡiq, su'āl muḡimm, mā l-laḡī sa-yaḡuṣṣu-hu miḡaṣṣ al-raḡīb fī l-ḡad mim-mā naqūlu-hu l-yawm, wa-min-nā naḡnu ṣaḡṣiyyan ?*

S'il est en notre pouvoir aujourd'hui de parler de quelques sujets qu'il n'était pas possible d'aborder hier, est-ce que cela est dû aux ciseaux du censeur qui fait une sieste provisoire, ou est-ce que le seuil de parole s'est élevé aujourd'hui pour ne plus redescendre à un niveau des plus bas peut-être, plus tard, c'est une question importante, qu'est-ce que coupera la censure demain de ce que nous disons aujourd'hui et de ce que nous sommes, personnellement ?

Quant à l'emploi du participe actif *mumkin*, il apparaît 133 fois dans les blogs (les occurrences sont suivies de *an* ou figurent en structure asyndétique ; seulement 6 occurrences apparaissent en contexte négatif : *lam ya'ud / lam yakun / min ḡayr al-mumkin*) ; 45 fois en littérature, avec des occurrences uniquement positives ; 26 dans la presse (2 occurrences seulement en contexte négatif : *ḡayr al-mumkin*). L'expression *fī / bi- asra' / aḡrab waḡt mumkin*

¹⁷ Source : billet intitulé « interrogations » (*as'ila*) tiré d'un blog tunisien (<http://fatmaarabicca.blogspot.com/>).

revient 10 fois dans la presse, 2 fois dans la littérature et 1 fois dans les blogs. À noter qu'aucun « *laysa min al-mumkin* » ne figure dans le corpus.

Voici un exemple de tournure asyndétique où l'empreinte du discours oral est patente¹⁸ :

(15) *Wa-l-duwal al-'arabiyya ġā'iba aw mumkin taqūl muġayyaba tamāman'an hādā l-majāl.*

Les États arabes sont absents, ou tu peux même dire totalement occultés de ce domaine.

L'emploi du *maṣḍar imkān* est relativement courant : on en dénombre 56 occurrences dans les blogs (dont seulement 5 en contexte négatif : *lam yakun / lan yakūna / lam ya'ud bi-/fī imkān...*), 44 en littérature (dont 9 en contexte négatif : *lam ya'ud / laysa bi-/fī / lam yakun / bi-'adam*) et 33 dans la presse (dont 7 en contexte négatif : *lā yakūn fī / lam yakun / mā 'āda/lam ya'ud / 'adam imkān*). L'expression *qadr al-imkān* revient 11 fois dans les blogs, 6 fois dans la presse et 3 fois dans la littérature.

Il faut noter que pour le participe *mumkin* et le *maṣḍar imkān*, on tombe largement sous les 10% de forme négative, ce qui corrobore la valeur sémantique de « possible » attachée au verbe *yumkin* et à ses dérivés nominaux.

2. 3. Quelle distinction entre *yumkin* et *yastaḡī* ?

¹⁸ Source : billet écrit par Ṭāriq 'Uwaydān le 15 avril 2011, intitulé *Le gain sur Internet (al-riḥ min al-intirnūt)* et publié dans un blog (<http://ahmed-theloststar.maktoobblog.com/>).

L'étude des contextes d'apparition des verbes permet de dire que tous deux sont employés pour exprimer la possibilité épistémique. Sémantiquement, il n'y aurait donc pas de nuance fondamentale, ce qui explique que l'on puisse trouver les deux verbes employés comme synonymes dans la même phrase¹⁹ :

(16) *wuḍi 'a l-jarīḥ 'alā sarīr, ḥaḍara l-ṭabīb wa-l-mumarriḍīn [sic] wa-l-musā'idīn [sic] wa-šara 'a l-jamī 'fī inqāḍi-hi ḥasaba l-imbkān wa-l-mustaṭā'.*

On déposa le blessé sur un lit, le médecin, les infirmiers et les aides-soignants présents se mirent ensemble à essayer de le sauver, dans la mesure du possible.

(17) *in lam tastaṭī' al-ḥuḍūr šaḥṣiyyan fa-bi-imbkāni-ka mutāba'at al-ḥadaṭ mubāšaratan bi-da'm sīskū.*

Si tu ne peux pas être personnellement présent, tu peux suivre l'événement par le biais de Cisco.

Si *yastaṭī'* et *yumkin* sont souvent interchangeables, il semble en revanche au niveau de l'expression que *yastaṭī'* accepte plus facilement la forme négative que *yumkin*, qui serait donc davantage orienté vers la possibilité que l'action se réalise et moins employé pour signifier qu'une action ne peut pas se réaliser. On note aussi que les formes nominales (*mašdar* ou participes) supportent moins la négation que la forme verbale. Autrement dit, argumentativement

¹⁹ Source de l'exemple 16 : roman du marocain Idrīs Wuld al-Qābila *Un labyrinthe d'attente (Matāhat intizār)*, premier tome, chap. 8. Source de l'exemple 17 : billet intitulé « Le DemoCamp saoudien », publié le 10 mars 2009 sur un blog saoudien à l'adresse www.swalfy.com/mss/

parlant, *yastaṭī*^c aurait un large prisme allant de la négation du possible au possible, alors que *yumkin* serait davantage orienté vers le possible.

3. Proposition de schématisation de l'expression du pouvoir en arabe contemporain

Dans le présent article, l'étude de deux éléments importants manque pour permettre de proposer un tableau complet de l'expression du pouvoir : il s'agit d'une part de l'expression du « pouvoir pratique » (avoir la capacité de faire quelque chose, réussir à faire quelque chose), souvent prise en charge par les verbes *tamakkana* ou *qadara* ; d'autre part, il conviendrait de rajouter à la liste des moyens dont dispose la langue arabe pour exprimer le possible un certain nombre d'outils comme l'emploi de *rubbamā*, de *qad* ou encore de *yakūn* (les trois pouvant d'ailleurs figurer de manière composée).

Quoi qu'il en soit, l'étude des verbes *yajūz*, *yasmaḥ*, *yastaṭī*^c et *yumkin* représente un premier pas dans la description des différents modes d'expression du possible. L'observation de la répartition entre les formes positives et négatives permet de proposer la répartition suivante sur une échelle allant de l'impossible au possible :



impossible car interdit <i>lā yajūz / yasmaḥ</i>	selon une loi (divine ou humaine)	possible car permis <i>yajūz / yasmaḥ</i>
impossible d'après le locuteur	selon le locuteur	possible d'après le locuteur

(théorique) <i>lā yastaṭīʿ / yumkin</i> <i>lā yakūn</i>	(théorique)	(théorique) <i>yastaṭīʿ / yumkin</i> <i>(qad / rubbamā) yakūn</i>
impossible d'après le locuteur	selon le locuteur	possible d'après le locuteur
(pratique) <i>lā yatamakkan / lā yaqdur</i>	(pratique)	(pratique) <i>yatamakkan / yaqdur</i>

Ainsi, la principale différence qui apparaît dans l'expression de la modalité du possible entre le français et l'arabe réside dans la multiplicité des verbes et des outils présente en arabe pour exprimer cette modalité, ce qui amène à une distinction lexicalisée entre les différents types de « pouvoir » (déontique, épistémique, pratique). L'étude plus détaillée des occurrences permet de fournir une première échelle argumentative qu'il conviendrait d'affiner en observant d'autres verbes et expressions présents en arabe contemporain ainsi qu'en analysant finement l'emploi des outils comme *qad* et *yakūn*. Selon cette échelle, il apparaît que *yajūz* et *yasmaḥ* s'opposent à *istaṭāʿ* et *yumkin*, les premiers employés pour exprimer la permission, les seconds davantage pour la possibilité ou la capacité ; *lā yajūz* et *lā yastaṭīʿ* étant préférentiellement utilisés pour la négation de ces « pouvoir » au profit de *yasmaḥ* et *yumkin* à la forme positive.

Bibliographie

Angelescu, Nadia. 2006. "Modalities and Grammaticalization in Arabic", in Yasser Suleiman (ed.), *Arabic Grammar and Linguistics*. Londres et New York: Routledge. 130-142

Bannour, Abderrazak. 1986. *Recherches sur les structures modales dans le système verbal*, Faculté des lettres et sciences humaines de Tunis, sixième série : lettres, volume XXXI.

– . 1995. *Dictionnaire de logique pour linguistes*, Paris : Comité international de la langue française.

Coquet, Jean-Claude. 1976. « *Les modalités du discours* », in *Langages* 43. 64-70.

Ducrot, Oswald. 1989. *Logique, structure, énonciation. Lectures sur le langage*, Paris: Minuit, collection Propositions.

Dendale, Patrick et Van Der Auwera, Johan. 2001. *Les verbes modaux*, Amsterdam: Rodopi, collection Cahiers Chronos n°8. 159-170.

Kinberg, Naphatali. 1989. “ Some modal, aspectual and syntactic constraints of the use of *qad* in the verbal system of classical Arabic”, in Paul Wexler, Alexandra Berg & Sasson Somekh (eds.), *Mediterranean languages and culture monograph series*, vol. 6, *Studia linguistica et Orientalia memoriae Haim Blanc dedicata*. Wiesbaden : Otto Harrassowitz. 170-179.

Meyer, Michel. 1985. *Logique, langage et argumentation*, Paris : Hachette Université.

Moeschler, Jacques. 1985. *Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris : Hatier-CREDIF, collection Langues et apprentissage des langues.

Monte, Michèle. 2011. « Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ? », *Modèles linguistiques* 64. 85-101.

Pinon, Catherine. 2012. *La nébuleuse de kān : classification des différents emplois de kāna : yakūnu à partir d'un corpus d'arabe contemporain*, thèse de doctorat sous la direction du Professeur Pierre Larcher, Aix-Marseille Université, inédit.

–. 2015. « Dire ce qui ne s'est pas produit : *kāna sa-yaf'alu* (il aurait fait ; il allait faire / *he would have done ; he was going to do*) en arabe contemporain », *Arabica* 62. Leiden : Brill. 361-384.

Vittrant, Alice. 2012. « Définir la modalité : vers une théorie linguistique de la modalité à partir de son expression dans les langues », in Claire Maury-Rouan (ed), *Recueil en hommage à Robert Vion*. Aix-en-Provence : Presses Universitaire de Provence.